

**PROCES-VERBAL  
CT du 27 AVRIL 2017  
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

Sous la présidence de Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris

**Assistent à la séance avec voix délibérative :**

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA  
M. Vincent CUVELIER, UNSA  
Mme Valérie ASHRAFI, UNSA  
M. Boukhalfa Mourad ABDOUN, CFDT  
M. Frédéric FREMONT, CFTC  
M. Marylène DAIME, UCP

**Assistent à la séance sans voix délibérative :**

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris  
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats  
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

M. Noël ZEILINGHER, suppléant UNSA  
Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA  
M. Hichem KHOUANI, suppléant UNSA  
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT  
Mme Nadine AURIEMMA, suppléante CFTC  
M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. François DESGARDIN, Sous-directeur de la Comptabilité  
Mme Muriel GALVEZ, Responsable du Service facturier, DRFIP  
Mme Alexandra JARDIN, Cheffe du Service des Partenariats et Affaires Transversales  
Mme Gaëtane BACCARINI, Cheffe du CSP Fonctions Support et appui aux directions  
Mme Assina CHARRIER, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources  
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

M. Julien BARGETON introduit la séance à 14h30.

La séance est consacrée à la poursuite de la modernisation de la Direction des Finances et des Achats (DFA) avec la création du Service Facturier (SFACT).

M. Julien BARGETON souhaite remercier l'administration pour son travail dans la modernisation de la DFA et les réponses apportées aux interrogations des représentants syndicaux. Il se félicite de la qualité des échanges menés avec les organisations syndicales de la DFA.

## I- Approbation du PV du CT du 26 janvier 2017

M. Julien BARGETON demande si le procès-verbal du comité technique du 26 janvier 2017 suscite des remarques puis le soumet au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II - Points soumis pour avis

II.1. Poursuite de la modernisation de la Direction des Finances et des Achats, création du Service Facturier (SFACT).

M. Julien BARGETON invite M. Guillaume ROBERT à prendre la parole pour aborder le premier point soumis pour avis.

M. Guillaume ROBERT tient à remercier l'ensemble des services et représentants du personnel qui ont permis par leur collaboration de mener ces travaux dans les meilleures conditions.

La création du SFACT s'inscrit dans la continuation des efforts menés depuis 2007 sur la chaîne de la dépense et profite des évolutions de la réglementation afin de procéder au rapprochement ordonnateur / comptable.

Il ne s'agit pas d'un projet inédit puisque l'AP-HP et la ville de Lons-le-Saunier se sont également lancées dans le même processus.

M. Guillaume ROBERT donne ensuite la parole à Mme Muriel GALVEZ qui retrace les différentes étapes de la création du SFACT.

Mme Muriel GALVEZ se félicite de la bonne réalisation du projet et précise que d'autres ateliers auront lieu pour finaliser et assurer un suivi de la mise en place du service.

À l'issue de cette présentation M. Guillaume ROBERT invite les représentants syndicaux à faire part de leurs remarques et de leurs éventuelles questions.

L'UNSA souhaite alors faire une déclaration commune au titre des CT et CHSCT pour souligner l'importance des sujets abordés concernant l'avenir de la direction, saluer l'important travail mené par le Service des Ressources et faire part de ses remarques.

### La création du SFACT :

- Il est nécessaire d'être attentif au maintien à court et moyen terme des effectifs du service afin d'améliorer la qualité comptable.
- Il faudra également s'interroger sur le devenir des agents qui pourraient à terme voir leur poste disparaître en raison de la présence de doublons et d'une diminution d'activité.
- Pour le respect d'une certaine équité, il serait souhaitable d'étendre l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et de la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) à tous les agents comptables de la direction.

### Le transfert des services sur le site Bédier :

- Le choix du site reste inapproprié, 83% des agents de la DPA et la DFA qui ont répondu à l'enquête sur le transfert vers Bédier se sont dits défavorables.
- La localisation excentrée du site vis-à-vis de l'Hôtel de Ville et la nouvelle organisation du travail aura des conséquences déterminantes sur les agents, sur leurs performances et la qualité du travail acquis.
- La qualité de l'air sur les deux sites et la fréquence du renouvellement des filtres suscitent une réelle inquiétude pour l'UNSA qui y portera une grande attention. Elle demande donc que soit prévue une information régulière sur l'entretien des filtres et sur la qualité de l'air des deux bâtiments.
- L'UNSA a rejeté le Plan de Déplacement des Administrations Parisiennes en CT central et à ce titre elle maintiendra son vote contre le déménagement tout en restant ouverte au dialogue.

Enfin, l'UNSA se veut confiante suite à la rencontre avec Mme Laurence GIRARD, directrice chargée des projets de réforme et de modernisation de l'administration. Mme GIRARD s'est montrée très attentive et intéressée par les propositions d'amélioration des conditions de travail de l'UNSA.

M. Julien BARGETON prend note des préoccupations de l'UNSA et insiste sur la nécessité de poursuivre le travail ensemble afin de préserver voire améliorer les conditions de travail des agents de la DFA. Il ne faut d'ailleurs pas surestimer les qualités du site Morland au détriment des atouts des nouveaux bâtiments. Ces évolutions sont des éléments de modernisation des administrations pour tenir compte de l'évolution naturelle du monde et de la façon de travailler.

M. Guillaume ROBERT ajoute que le travail mené avec les organisations syndicales visait à éliminer toutes les zones d'ombre qui pouvaient exister.

Ainsi, la création du SFACT va entraîner la disparition de 13 postes en raison de départs à la retraite et du choix de certains cadres de changer de fonctions. LA DFA ne s'inscrit pas dans une logique de suppression ou de conservation des postes à tout prix. Cependant, en cas de baisse d'activité notable et durable, le redéploiement des postes vers d'autres services pourra être envisagé.

La demande d'attribution de la NBI et de la PIC à tous les agents comptables de la direction a été abordée lors des précédentes rencontres et fait l'objet d'une étude afin d'être soumise à la DRH.

M. Julien BARGETON se dit tout à fait favorable à l'étude de cette proposition et il est d'ailleurs préférable d'aborder le sujet à l'occasion du déménagement. Un courrier sera adressé à M. Emmanuel GREGOIRE et à M. Philippe CHOTARD en ce sens.

La CFTC aborde le sujet de l'organisation du SFACT et demande des précisions concernant le management des agents des deux collectivités notamment au niveau des horaires et des congés. Elle désire également que les termes de la future convention soient revus pour instaurer un pied d'égalité entre les agents des deux administrations. Elle s'étonne d'ailleurs que le projet de convention prévoit que les agents doivent faire état de leurs congés 3 mois à l'avance.

Mme Muriel GALVEZ répond que chaque agent conservera son statut et les règles de gestion correspondantes mais avec un management unique. La convention fait état d'un délai de 3 mois pour les prévisions de congés afin de garantir la qualité du service. Mais il sera toujours possible pour un agent de poser des vacances dans un laps de temps plus réduit.

Pour M. Guillaume ROBERT le test de la mise en place d'une 3<sup>è</sup> plage horaire pour le SFACT, s'il est concluant, devrait permettre à terme un ajustement des horaires des agents Ville du SFACT sur ceux des agents DRFIP. Cela favoriserait l'égalité entre agents.

La CFTC s'inquiète des conditions d'installation des agents DRFIP. Ils accèderont à de nouveaux locaux de la Ville et seront en minorités dans le service ce qui risque d'être source de tensions et de mal être.

M. François DESGARDIN assure que la DFA sera particulièrement attentive aux conditions de travail et d'accueil des agents DRFIP et est favorable à la réalisation de points d'information réguliers sur la vie du service.

L'UNSA rappelle que certaines opérations afférentes à la paie sont traitées par les CSP comptables de la DFA. Le SFACT ne gérant pas les paies de la Ville, il y a donc le risque que ces opérations spécifiques ne soient plus gérées. Il faudra donc y accorder une vigilance particulière.

M. Guillaume ROBERT prend note de cette remarque et indique que cela devra faire l'objet de points de vigilance régulier à l'occasion des Comptes Rendus d'Activité Hebdomadaire (CRA).

La CFDT intervient pour adresser plusieurs demandes :

- La mise en place de la 3<sup>è</sup> plage horaire 7h30- 19h ;
- Le changement d'appellation « liquidateur comptable » au profit de « gestionnaire comptable » ;
- L'attribution d'une partie de la PIC au bénéficiaire des emplois tremplin qui exercent des fonctions de comptable.

M. Guillaume ROBERT indique que le sujet va être étudié par le service ressources au regard du statut des agents en reconversion.

M. François DESGARDIN confirme que la question du changement de dénomination concernant les liquidateurs comptables est en cours d'étude.

L'UCP précise que l'attribution de la PIC devrait concerner les agents comptables en recette pour de meilleures perspectives d'évolution et rappelle que les critères d'attribution de cette prime doivent être votés en CT ce qui n'est actuellement pas le cas.

L'UCP s'interroge également sur la présence de représentants syndicaux DRFIP pour les prochains CT.

L'UCP s'étonne du classement du bâtiment Bédier Ouest en D sur la fiche technique qualité de l'air et demande si des agents de sécurité sont prévus pour protéger les agents et usagers de la régie de Bédier Est.

M. Guillaume ROBERT indique que le choix des critères d'attributions est en cours d'étude. Pour leur vote en CT, ce sera bien-sûr vérifié sur le plan réglementaire. De même, si la réglementation le permet, rien ne s'oppose à ce que les représentants syndicaux DRFIP participent aux instances syndicales DFA. Tout ce qui concourt à une bonne acclimatation et intégration des agents DRFIP est bienvenu.

Les questions sur la qualité de l'air à Bédier seront plutôt abordées lors du CHSCT.

M. François DESGARDIN précise d'ailleurs que les indicateurs de suivi de l'activité en recette sont en cours d'élaboration car il est nécessaire qu'ils soient construits et partagés avec les agents. Des rencontres sont organisées entre les agents des CSP comptable (1 de catégorie A, 1 de catégorie B et 2 agents de catégorie C), du SREF et les équipes de la recette pour présenter le fonctionnement existant dans ces services. L'objectif est de donner des pistes aux agents pour qu'ils fassent des propositions aux prochains ateliers. Un calendrier de travail a été déjà présenté aux agents.

L'UNSA et la CFDT reviennent sur la question du management d'agents de collectivités différentes. Cela peut induire des difficultés pour les supérieurs hiérarchiques. Il faut établir une feuille de route et pouvoir identifier une hiérarchie référente à contacter en cas de problème.

Pour Mme Muriel GALVEZ, ces sujets sont bien pris en compte et le management du SFACT est soutenu par la DRFIP et la Ville de Paris. Il convient également de faire confiance au professionnalisme des agents car rien ne permet d'anticiper la survenue de problèmes particuliers. Les services RH des 2 entités seront aussi présents aux côtés de l'encadrement en appui.

M. Julien BARGETON soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

### III Questions diverses

La CFDT s'interroge sur la fermeture de la direction pour le pont de l'ascension. Une note du directeur a été adressée aux chefs de service pour inviter les agents à poser un jour de congé pour la journée du 26 mai prochain. S'agit-il d'une obligation qui s'étend également aux autres directions et sur quelles bases se fondent cette décision ? Plusieurs agents souhaitent travailler ce jour.

La CFTC émet l'idée qu'en cas de fermeture de la DFA, les agents qui le souhaitent pourraient aller travailler dans d'autres directions.

M. Guillaume ROBERT rappelle que le sujet a été abordé lors des précédents échanges sur le temps de travail en réunions mensuelles. La fermeture de la DFA pour le pont de l'ascension s'inscrit dans le souci de l'équité au sein du collectif et de résoudre les difficultés rencontrées par les services. Ils se retrouvent souvent en sous effectifs avec la contrainte d'assurer la continuité du service.

Il s'agit d'un test décidé après une longue réflexion nourrie par les retours très positifs des chefs de service, de leurs agents et sans opposition notable des représentants syndicaux.

M. Guillaume ROBERT précise qu'il s'agit d'opérations ponctuelles qui n'ont pas vocation à se généraliser. De plus, il semble peu crédible qu'en cas de fermeture totale de la DFA des agents souhaitent travailler au point d'aller dans une autre direction. En tout état de cause, un retour d'expérience sera adressé aux organisations syndicales.

M. Julien BRAGETON se dit favorable à cette mesure et confirme que la généralisation d'un cadrage sur la prise des congés n'est pas prévue.

Mme Virginie GAGNAIRE précise que la tendance à la DFA est de faire le pont puisqu'en 2016, 60% des agents ont pris un jour de congé pour la même période et 20% des présents avaient posé une demi-journée.

La CFDT rappelle que certains agents ne génèrent pas toujours des JRTT et/ou des journées de récupérations. La CFTC ajoute que la réglementation ne permet pas d'imposer la prise d'un congé annuel contrairement aux JRTT et journées de récupération. Il faut tempérer l'intérêt de ce test car les journées de travail à effectif réduit permettent à ceux qui sont présents de gagner en concentration.

L'UNSA informe que d'autres directions ont adopté ce type d'organisation qui doit permettre également des économies de frais de structure. De plus, l'expérimentation a été très bien accueillie par les agents notamment les cadres qui sont contraints d'assurer l'intérim.

M. Guillaume ROBERT indique qu'un bilan sur le pont de l'ascension sera effectué afin d'évaluer les éventuelles difficultés d'organisation rencontrées par les services et de pouvoir en discuter collectivement par la suite.

**III.1 Dans le cadre de la modernisation de la sous-direction de la comptabilité : avenant à la convention de mutualisation comptable Ville de Paris - Métropole du Grand Paris**

M. Guillaume ROBERT prend la parole pour aborder le point concernant l'avenant à la convention de mutualisation comptable Ville de Paris - Métropole du Grand Paris. Cet avenant est rendu nécessaire pour tenir compte de la création du SFACT. Les représentants de la Métropole du Grand Paris sont d'ailleurs très satisfaits de leur collaboration avec les services comptables de la DFA.

M. Bargeton clôt la séance à 15h45.

Le Secrétaire,



Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Frédéric FREMONT

Le Président,



Julien BARGETON

